



## Recuperation des heures 'non effectues mais paye

Par **Bency**, le **18/09/2018** à **13:14**

Bonjour je travaille pour une societe de netoyage mom contrat et de 31h50 semaine j intervient sur 2 site j ai un site qui ferme 6 semaine en ete la cette annee on ma paye mes heures non effectue du faite que l on m avait rien trouve en remplacement et la la societe voudrai que je recupere les heures qui m ont ete paye merci de m indique comment faire savoir si il ont le droit ou non merci

Par **citoyenalpha**, le **22/09/2018** à **20:47**

Bonjour

votre employeur doit agir dans le cadre de l'annualisation des heures de travail.  
Si cette "récupération" vous fait faire des heures complémentaires ou supplémentaires les majorations vous seront dues. Rappelons que votre employeur ne peut vous contraindre à travailler en dehors des plages horaires prévues dans votre contrat.

Restant à votre disposition